

## **RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS**

### **« Gagnez le poids de votre chien en Oravet »**

#### **ARTICLE 1 ORGANISATEUR et loi applicable**

La société E2Evolution - Zoomalia.com, au capital de 10 830 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale Larrigan, Rue des Artisans, 40510 SEIGNOSSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DAX (Landes, France) sous le numéro 511 656 431, organise un jeu avec obligation d'achat, du 7/12/2016 au 7/01/2017 intitulé « Gagnez le poids de votre chien en Oravet ». (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu est accessible à toute personne ayant passé une commande de produit Oravet <http://www.zoomalia.com/> (ci-après, le "Site") entre le 7/12/2016 au 7/01/2017 de 00h01 à minuit.

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

#### **ARTICLE 2 Conditions de participation**

Toute personne ayant passé une commande de produit Oravet sur le site entre le 7/12/2016 au 7/01/2017 de 00h01 à minuit est éligible au tirage au sort du seul fait d'une telle commande.

Le Jeu consiste en un tirage au sort parmi les personnes éligibles.

Un tirage au sort est par nature aléatoire et les participants ne doivent en aucun cas considérer qu'une commande passée sur le Site entre le 7/12/2016 au 7/01/2017 devrait être principalement ou même accessoirement motivée par l'espérance d'un gain résultant de la participation automatique au Jeu.

Les personnes éligibles au présent Jeu acceptent sans réserve le respect des dispositions du présent règlement, pendant la durée du Jeu.

#### **ARTICLE 3 Conditions d'inscription au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure et capable, éligible résidant en France métropolitaine (incluant la Corse) et en Belgique, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

#### **Article 4 Données des participants**

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur et, pendant la durée du Jeu, auprès de :

ZOOMALIA - E2Evolution

Jeu « Gagnez le poids de votre chien en Oravet »

Z.A. Larrigan - Rue des Artisans

40510 SEIGNOSSE

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

#### **Principes du Jeu**

#### **Article 5 Mécanique du Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit avoir passé une commande de produit Oravet sur le site entre le 7/12/2016 au 7/01/2017 de 00h01 à minuit . Un tirage au sort aura lieu le 9 janvier 2017.

Si une personne commande plusieurs fois pendant la durée du Jeu, elle sera inscrite autant de fois dans la liste des personnes éligibles au tirage au sort.

## Dotations

### Article 6 :

Une fois le gagnant désigné, une attestation officielle de poids sera demandé, ainsi qu'une photo du chien gagnant. La dotation ne pourra excéder 45kg. Si le gagnant possède plusieurs chiens consommant les produits Oravet, le chien le plus léger sera donné comme référence.

Toute commande annulée ou retournée entraîne la perte d'éligibilité au tirage au sort et de la dotation mise en jeu. Les lots pouvant nécessiter une commande particulière chez OraVet, la remise des lots se fera dans les 2 mois suivant le le tirage au sort.

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

### Article 7 désignation du gagnant :

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort le lundi 9 janvier 2017, au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire.

Le gagnant seront désigné après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Le participants désigné lors du tirage au sort sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si le participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Le noms et prénom du gagnant pourra être obtenu en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 9 ci-dessous, dans le mois suivant le tirage. Les timbres liés à la demande écrite de communication des noms des gagnants seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

L'Organisateur pourra publier on et off-line sur le site [www.zoomalia.com](http://www.zoomalia.com) le nom, le prénom, la ville ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot. Pour la remise du lot à un participant âgé de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire. A défaut, le lot ne pourra lui être attribué et restera la propriété de l'Organisateur.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

### Article 8 Responsabilité

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

#### Article 9 Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Jeu « Gagnez le poids de votre chien en Oravet »

Z.A. Larrigan - Rue des Artisans

40510 SEIGNOSSE

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.